

ÉCOLE DOCTORALE N°139  
Connaissance, langage, modélisation

ÉTABLISSEMENT  
Université Paris Nanterre

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Jacques Fischer-Lokou, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :** M. Jacques FISCHER-LOKOU, Université Bretagne-Sud

**Experts :** Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne - UB  
Mme Marine LE MENÉ, Université de Strasbourg  
M. Eric LYSØE, Université Clermont Auvergne  
Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière Lyon 2

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Laurent Gautier

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018  
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2018

## PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale, *Connaissance, Langage, Modélisation* (ED139) est l'une des cinq écoles doctorales de l'Université Paris Nanterre. En 2017-2018, elle a accueilli 282 doctorants sur un total de 1341 inscrits au niveau de l'établissement, ce qui correspond à 21 % de l'ensemble des doctorants de l'Université. L'école doctorale 139 peut être qualifiée de pluridisciplinaire dans la mesure où elle intègre 13 unités de recherche (UR), issues des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant et de l'environnement mais aussi des sciences et technologie valorisées auprès d'acteurs industriels. L'ED s'appuie sur l'unité de recherche SOPHIAPOL (laboratoire de sociologie, philosophie et anthropologie politiques) et 5 autres UR rattachées à différents établissements (Universités Paris 8, Paris 12, Paris Est, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, Ecole pratique des hautes études, Conservatoire national des arts et métiers et CNRS).

L'ED 139 fait partie, avec les cinq autres écoles doctorales de l'Université Paris-Nanterre, du Collège des Ecoles Doctorales de l'établissement. Ce collège élabore et soumet des projets d'harmonisation des pratiques (élaboration d'une charte commune des thèses par exemple) et garantit, par le biais de la mutualisation des moyens entre les ED, différentes missions telles que la mise à disposition d'un portefeuille de formations professionnalisantes, des supports de communication numérique, des procédures de suivi de carrière ainsi que la collecte et l'exploitation des données d'insertion. Outre son intégration au collège doctoral de Paris-Nanterre, l'ED 139 est également rattachée au Collège doctoral de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Paris-Lumières.

## SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED 139 est dirigée par un nouveau directeur (en place depuis septembre 2017) et il est assisté d'un conseil. Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, ce conseil est composé de 25 membres. Celui-ci comprend 13 enseignants-chercheurs (EC) représentant l'ensemble des unités de recherche (UR), deux membres du personnel administratif, cinq représentants des doctorants et quatre membres extérieurs. L'ED bénéficie de moyens financiers, de locaux (que se partagent les gestionnaires administratifs et financiers) et d'un personnel administratif indispensable en raison de l'effectif des doctorants, des nouveaux supports numériques à créer et mettre à jour et de l'importance du périmètre des UR.

Le conseil se réunit trois fois par an en moyenne et remplit ses diverses missions associées à la politique et aux subventions de recherche, parmi lesquelles l'aide aux UR pour l'organisation de manifestations scientifiques spécifiques ou interdisciplinaires mais surtout l'aide en direction des doctorants (travaux de recherche, organisations et participations aux colloques) et, d'une façon générale, le soutien déterminé à leur mobilité nationale ou internationale ; ce soutien est particulièrement apprécié des doctorants. Le conseil est également consulté pour l'examen des candidatures aux contrats doctoraux, pour l'audition et le classement des candidats, pour la politique de formation scientifique et professionnalisante des doctorants, pour l'élaboration et la mise en œuvre des comités de suivi de thèse, etc. A l'issue de chaque réunion, un compte-rendu est diffusé aux membres. Les doctorants (en dehors des représentants) ont toutefois exprimé le souhait de bénéficier d'un retour officiel sur ces réunions par le biais de leurs représentants présents aux débats du conseil.

Bien que le fonctionnement de l'ED 139 soit conforme à l'arrêté ministériel, le retard observé dans l'application de certains dispositifs par l'ensemble des ED de l'Université (portfolio, obligation pour les doctorants de valider une formation sur le thème de l'éthique, etc.) plaiderait pour la mise en place d'un poste de directeur-adjoint ou au moins pour une réflexion menée au sein du conseil de cette école sur ces

sujets. Ce poste d'adjoint stabiliserait la gouvernance en élargissant le spectre de représentation du périmètre évoqué plus haut. Un poste de directeur-adjoint permettrait également de partager les nombreuses tâches effectuées actuellement par le directeur au sein de l'école tout en renforçant aussi l'identité de cette dernière et son action au niveau du Collège doctoral qui, en homogénéisant les pratiques des cinq ED, semble jouer un rôle de plus en plus déterminant dans l'organisation de la formation des doctorants.

L'ED bénéficie d'un budget moyen (calculé sur la durée du contrat 2014-2018) de 63778 euros. Ces crédits sont utilisés à 92 % pour apporter une aide directe aux doctorants (58 % pour les missions, déplacements et prestations scientifiques, et 34 % destinés aux soutenances de thèse). A ces crédits de fonctionnement s'ajoute une subvention dévolue par la commission recherche aux ED afin d'apporter un soutien aux UR dans l'organisation de manifestations scientifiques. Le budget tend cependant à diminuer (il s'élève exactement à 59520 euros en 2018) mais s'avère encore suffisant pour remplir les missions de l'ED. Néanmoins une réduction plus importante risquerait d'impacter les moyens dont bénéficient les doctorants de l'ED pour mener leurs recherches.

Si tous les étudiants peuvent profiter d'un soutien pour leurs travaux, l'ED n'est pas en mesure de financer toutes les thèses de ses doctorants. L'ED ne conditionne pas l'inscription en thèse à un financement, ce choix étant laissé à la discrétion des UR. Entre 2014 et 2018, 393 thèses (soit 31 %) ont bénéficié d'un financement spécifique (54 % de contrats doctoraux, 13 % de conventions CIFRE-convention industrielle de formation par la recherche et 33 % de bourses françaises ou étrangères) contre 875 thèses sans financement. Bien qu'une légère augmentation du nombre de thèses financées soit rapportée ces dernières années, la recherche de financements doit être poursuivie, particulièrement par le biais de dispositifs de type CIFRE qui s'ouvrent de manière croissante aux sciences humaines et sociales même s'ils restent encore plus traditionnellement associés aux sciences de l'ingénieur.

L'ED 139 soumet à candidatures les contrats doctoraux obtenus dans le cadre des deux collèges doctoraux (Paris-Nanterre et Paris-Lumières). Les modalités de l'obtention du financement sont clairement présentées et les candidats présélectionnés par les UR rattachées à l'ED sont auditionnés par le conseil de l'ED siégeant sous forme restreinte en qualité de jury. Si toutes les disciplines, quelque soient leurs effectifs, bénéficient de contrats, la clef de répartition actuelle (qui tient compte du nombre de directions de thèse et de l'effectif des UR) élaborée il y a plusieurs années, ne permet plus aujourd'hui à un petit laboratoire de présenter plus d'un candidat, ce qui tend à introduire un certain « effet de taille ». Une nouvelle clef de répartition tenant compte de cette contrainte davantage subie par les petits laboratoires pourrait être proposée. Signalons enfin qu'ouvrir les auditions à la participation de représentants des doctorants (qui siègeraient uniquement comme observateurs extérieurs) renforcerait la transparence des procédures d'attribution de ces contrats.

L'ED 139 dispose de plusieurs outils pour assurer sa communication et diffuser les informations aux usagers. Outre les traditionnels panneaux d'affichage, l'école exploite un site Web qui fait maintenant l'objet d'une attention plus soutenue par un(e) ou plusieurs membres du personnel administratif. L'ED dispose également de listes de diffusion en direction des doctorants et encadrants. Ces outils numériques, de mieux en mieux maîtrisés par l'ED, devraient lui permettre de renforcer sa communication tant pour mettre à disposition des informations relatives à son fonctionnement que pour encourager des doctorants à participer et surtout mieux anticiper les différents séminaires transversaux ou interdisciplinaires qui leurs sont proposés.

## • Encadrement et formation des doctorants

Depuis 2007, l'ED s'applique à se conformer aux recommandations de son établissement préconisant de limiter à dix le nombre moyen de thèses par titulaire de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR). Sur ce point, la progression de l'ED 139 est exemplaire. En 2012-2014, le taux d'encadrement était en moyenne de 3,1 doctorants par enseignant chercheur. Les derniers relevés de l'ED indiquent un ratio de 2,9 thèses encadrées par HDR ce qui est fort correct. Ce bon chiffre n'occulte pas un simple effet de moyenne puisque sur les 94 directeurs membres de l'ED, aucun ne dépasse dix thèses encadrées, le plus grand nombre s'élevant à neuf. Au cours des dernières années, un effort a également été fourni en ce qui concerne la durée des thèses. Cet effort a ainsi réduit la durée moyenne à 48 mois. Par ailleurs, afin d'inciter les doctorants à soutenir leur thèse (tout en tenant compte du cas des salariés bénéficiant de six années de travail), l'impossibilité de s'inscrire au-delà de la septième année a été actée. Un net progrès sur ce point au cours de ce contrat peut donc être souligné, d'autant plus que le nombre d'abandons est en constante diminution. De 21 en 2015, il est passé à 0 pour l'année universitaire 2017-2018. Ici aussi les efforts engagés par l'ED doivent être relevés.

L'encadrement des doctorants commence par l'organisation systématique d'une journée inaugurale. Le fonctionnement de l'ED ainsi que les services utiles aux doctorants y sont exposés. Une conférence

scientifique clôt cette journée inaugurale vitale sur le plan de la quantité et de la pertinence des informations transmises.

Concernant la nature de l'encadrement, les codirections, co-encadrements (lorsqu'un EC n'est pas HDR) et surtout les cotutelles sont fortement encouragées. Les cotutelles internationales qui représentent 13,5 % des étudiants en thèse, constituent un indicateur du dynamisme des UR que l'ED se propose de soutenir, particulièrement dans le but de développer des relations toujours plus étroites avec les universités étrangères.

Dans le but de compléter la formation des doctorants et ne pas la limiter aux seuls acquis des compétences mobilisées pour écrire leur thèse, les doctorants sont dans l'obligation de valider un nombre total de 180 crédits européens (*European credits transfer system* - ECTS) dans lequel la rédaction et la soutenance de leur manuscrit comptent pour 150 crédits. Afin de compléter les ECTS manquants, ils peuvent bénéficier de 20 crédits en s'associant à de nouvelles activités scientifiques disciplinaires et surtout pluridisciplinaires proposées par l'ED ou par les UR. Enfin, 10 crédits sont réservés à la professionnalisation par le biais de formations proposées par le service de la direction de la recherche et des études doctorales.

Afin de faire de son large périmètre disciplinaire un atout plutôt qu'un handicap, l'ED offre depuis quatre ans à ses doctorants et ses enseignants-chercheurs la possibilité de participer à plusieurs formations transversales. Tout d'abord, l'ED propose un séminaire pluridisciplinaire sous forme de journées ou de conférences délivrées dans l'année sur un thème transversal à plusieurs disciplines (« expérience et conscience », « la recherche action », etc.). Mais d'autres séminaires ou manifestations scientifiques axés sur l'interdisciplinarité sont proposés par l'ED ou directement par ses UR (comme une introduction à la pensée statistique et causale) susceptibles de profiter à plusieurs disciplines. S'ajoutent à ces formations différentes animations collectives ou individuelles. Des colloques, séminaires et tables rondes sont organisés chaque année. Le concours *Ma thèse en 180 secondes* permet aux docteurs de présenter leurs travaux, de développer des compétences de communication et de valoriser leur diplôme.

Ainsi, des ouvertures interdisciplinaires au cycle des conférences proposées au Collège de France (par le biais d'une convention conclue avec l'Université de Paris-Nanterre), les doctorants ont bénéficié au total, de 345 heures de formation supplémentaires (interdisciplinaires, cours de langues, cours de statistiques, etc.) qui leur ont été proposées entre 2016 et 2017. Bien qu'il soit difficile de disposer d'une visibilité sur la prise en charge de l'ensemble de ces formations (collège doctoral, unités de recherche, fonds propres à l'ED, etc.), cette palette de formations scientifiques associées au portefeuille de formations professionnelles, constitue un atout pour la formation des doctorants.

L'ED n'a pas vocation à diriger les travaux scientifiques des doctorants, travaux qui restent du ressort des directeurs de thèses et de leurs unités. Cependant, conformément à l'arrêté ministériel, l'ED a mis en place en 2017 la procédure du comité de suivi individuel (CSI) pour les étudiants inscrits en seconde année et qui sont amenés à demander leur inscription en troisième année. Les entretiens réalisés par le comité Hcéres permettent de constater que si le CSI est parfois perçu par certains EC comme une tâche administrative supplémentaire sans valeur ajoutée, les doctorants semblent l'apprécier fortement et souhaiteraient bénéficier de plus d'informations à son sujet. De son côté, l'ED 139 affirme vouloir améliorer, dans le cadre de son projet, la procédure en espérant que des moyens seront alloués par l'Université en vue du meilleur fonctionnement de ces comités qui, jusqu'à présent, sont réalisés à moyens constants. La mise en place récente des CSI constitue pour l'ED une garantie permettant aux doctorants d'être écoutés et aidés dans la réalisation de leur travail. Le dispositif entrant en vigueur en 2017-2018 pour les doctorants inscrits en seconde année de thèse, devrait avoir une importance grandissante dans les années à venir puisqu'il s'appliquera ensuite pour l'ensemble des promotions.

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

Depuis 2012, un pôle consacré à la professionnalisation des doctorants est adossé au collège doctoral de l'Université Paris-Nanterre. Celui-ci se donne pour objectif d'ouvrir les doctorants puis les jeunes docteurs à d'autres possibilités de carrières que celles centrées sur la recherche académique et les carrières universitaires. Pour favoriser cette ouverture à différents secteurs, plusieurs séminaires et formations professionnalisantes sont proposés. Ainsi, 435 heures se répartissent sur 32 thèmes de formation organisées en trois axes (*Se préparer aux métiers de la recherche, Pour débiter dans l'enseignement supérieur, Préparer l'après thèse pour réussir sa carrière*). Les enquêtes menées indiquent que les doctorants participent davantage d'année en année aux formations professionnelles qui leur sont proposées (600 doctorants en 2016-17 contre 400 en 2015-2016). Les doctorants se sont déclarés très satisfaits de ce large spectre de formations dispensées.

Autre dispositif de suivi, un accompagnement personnalisé est proposé aux doctorants dans le but de les accompagner dans la poursuite de leur carrière à partir de leurs aspirations professionnelles ou de leurs compétences. Un total de 208 doctorants a été suivi individuellement depuis 2012 dans le cadre de cet accompagnement personnalisé.

Selon les données fournies par le collège doctoral, le taux d'insertion professionnelle des doctorants « s'appêtant à soutenir leur thèse » de Paris-Nanterre en 2016 s'élevait à 72,5 % (contre 58 % au niveau national un an après la thèse selon l'Association pour l'emploi des cadres-APEC). Si cette enquête semble rassurante sur le plan de l'insertion des doctorants, les données relatives à celle-ci nous apparaissent incomplètes. Nous ne disposons pas d'informations sur les critères (propositions d'embauche, situation professionnelle pour finir sa thèse, etc.) ayant permis de valider ce taux d'insertion. A l'image de ce résultat, les données rapportées par le collège doctoral sur le devenir des doctorants manquent parfois de précision. Il serait important d'établir des tableaux de bord plus complets et surtout accessibles au directeur de l'école doctorale, au conseil ainsi qu'à l'ensemble des usagers de cette ED.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le rapport d'autoévaluation remis par l'ED 139, se compose des deux parties attendues. Le bilan présente essentiellement le fonctionnement de l'ED, son organisation, sa politique scientifique et l'ensemble des actions qui ont été mises en place pour répondre aux objectifs fixés par le directeur et son conseil. Les dispositifs élaborés en collaboration avec le collège doctoral sont intégrés dans cette partie et témoignent du rôle croissant que joue cette instance dans l'organisation de la formation des doctorants.

Concernant le projet, l'ED 139 demande son renouvellement en mettant l'accent sur deux modifications. Premièrement, l'équipe DICEN (Dispositifs d'information et de communication à l'ère du numérique) souhaite quitter l'ED 139 pour rejoindre l'ED 138 *Lettres, Langues, Spectacles*. Le Laboratoire d'études de genre et sexualité (LEGS) en revanche, demande son rattachement à l'ED 139. La seconde modification concerne l'équipe Cognition humaine et artificielle (CHART) qui s'est scindée en deux et devient l'équipe dite DysCo (dysfonctionnement et fonctionnement cognitif), rattachée à l'ED 139. Enfin, l'équipe LIMP2 (Laboratoire interdisciplinaire en neurosciences, physiologie et psychologie) a demandé un rattachement en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), mais restera rattachée en partie à l'ED 139 de sorte que LIMP2 aura, comme SOPHIAPOL, un double rattachement.

Resteront donc rattachées à l'ED 139 au cours du prochain contrat : le GRAPHE (Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité et les pratiques éducatives et scolaires, Equipe associée-EA7287), les équipes IREPH (Institut de recherches philosophiques, EA 373) et SOPHIAPOL (EA 3932), le CREF (Centre de recherche en éducation et formation, EA 1589), l'unité de recherche en sciences du langage MODYCO (modèles, dynamiques, corpus, EA 7114), l'équipe MODAL'X (Modélisation aléatoire de Paris Nanterre, EA 3454), les laboratoires LEME (laboratoire énergétique, mécanique, électromagnétique, EA 4416) et LTIE (laboratoire de thermique interfaces et environnement, EA 4415), les équipes CLIPSYD (Clinique, psychanalyse et développement, EA 4430) et LAPPS (Laboratoire parisien de psychologie sociale, EA 4386) et le laboratoire d'éthologie LECD (laboratoire d'éthologie, cognition, développement, EA 3456).

Le projet s'efforce à promouvoir, en priorité, la notion de pluridisciplinarité qui semble constituer en grande partie dorénavant l'identité de cette école. Dans ce cadre, l'incorporation d'un nouveau laboratoire au sein de l'ED (qui a pour conséquence, de compter dorénavant au total 14 représentants au conseil de l'ED), ne devrait pas avoir une incidence sur le périmètre scientifique de l'ED qui est déjà très large.

On peut regretter toutefois que ne soit pas rapporté, dans l'autoévaluation, les principales raisons ayant favorisé cette petite réorganisation. Cependant, le projet offre aussi l'occasion à la direction de l'école de compléter la mise en conformité de l'ED 139 avec l'arrêté de 2016. On ne peut ainsi qu'approuver la proposition du conseil de réfléchir à la mise en place d'un règlement intérieur, le souhait de renforcer les offres de formation à l'éthique, l'aspiration à parachever la bonne mise en place des CSI, la volonté de créer une cérémonie de remise des diplômes et de renforcer le sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED.

Enfin, si l'école a su globalement tenir compte des recommandations des précédentes évaluations, les données statistiques concernant le devenir des doctorants restent cependant insuffisantes, rendant difficile une analyse de ce sujet.

## APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED 139 dispose de nombreux atouts dont peuvent bénéficier les doctorants. En dépit d'un large périmètre de disciplines scientifiques, cette ED cherche à créer une identité *via* un investissement important sur l'interdisciplinarité. Se conformant aux recommandations de la précédente évaluation, l'ED 139 mobilise ses équipes pour s'investir dans le champ de l'interdisciplinarité (séminaires ouverts aux doctorants issus de l'ensemble des unités, colloques organisés autour de thèmes communs par des laboratoires d'orientations différentes, perspectives de méthodes de recherches applicables à plusieurs spécialités, etc.). L'ED 139 semble donc avoir réussi à initier une réelle dynamique où l'intérêt de la pluridisciplinarité apparaît vertueux et profitable à tous. Cette identité devra toutefois être confortée puis stabilisée en fléchant par exemple les contrats doctoraux sur des sujets de thèses plus interdisciplinaires ou en favorisant des co-directions pluridisciplinaires. Par ailleurs, cette identité qui semble encore fragile, pourrait être consolidée en mettant à disposition des doctorants de l'ED 139 un local qui leur serait réservé, en développant différents supports de communication (associations et réseaux de doctorants, etc.). La politique volontariste de mutualisation des moyens des ED à travers le collège doctoral se révèle être particulièrement judicieuse. Elle facilite l'harmonisation des bonnes pratiques entre les ED (par exemple mise en place de la chartre du doctorat, du suivi de l'insertion, etc.) et concourt à offrir aux doctorants un environnement particulièrement riche sur le plan des formations professionnalisantes. Le projet énoncé par la direction de l'ED paraît prendre en compte la nécessité de parachever la mise en conformité avec l'arrêté ministériel tout en créant enfin les conditions qui permettraient de renforcer ce sentiment d'appartenance chez les doctorants.

### • Points forts

- Prise en compte des recommandations de l'évaluation précédente sur la nécessité de dépasser une pluridisciplinarité de façade.
- Efficacité du Collège doctoral de Paris-Nanterre mutualisant les ED dans ses objectifs de formation.
- Offre de formations (transversales, pluridisciplinaires et professionnalisantes) importante et très appréciée.
- Formations proposées par les unités de recherches en adéquation des besoins exprimés par les doctorants.
- Fort soutien de l'ED apporté aux doctorants dans leurs recherches et dans le cadre de leurs mobilités nationales ou internationales.
- Evolution remarquable du ratio d'encadrement.
- Recrutement des doctorants ouvert tant sur le plan national et international.

### • Points faibles

- Lenteur dans la mise en conformité de l'arrêté de 2016 concernant certains points (formation à l'éthique obligatoire, utilisation du portfolio).
- Dispositifs de communication mis à disposition des doctorants pas toujours très fonctionnels et visibilité insuffisante des représentants des doctorants.
- Absence d'un local commun aux doctorants de l'ED.
- Insuffisance des données sur l'insertion des docteurs.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

- Il serait souhaitable de recomposer les clés de répartition des contrats doctoraux (d'où l'importance d'élaborer un règlement intérieur).
- Il serait utile de rendre plus visibles sur la page du site de l'ED les noms des délégués des doctorants ainsi que leurs adresses courriels car il existe un problème d'affichage et de visibilité des représentants doctorants. Par ailleurs, plusieurs doctorants ont exprimé leur aspiration à bénéficier d'un retour officiel des réunions et des débats du conseil.



- Il serait souhaitable d'offrir des canaux d'expression aux doctorants. Les doctorants ont exprimé une forte aspiration à pouvoir échanger sur leur école doctorale. Il serait opportun d'offrir un lieu ou une salle équipée où les doctorants de l'ED pourraient se retrouver ou rechercher des informations affichées même s'ils travaillent dans des bâtiments différents. Un local accueillant réservé aux doctorants de l'ED favoriserait également leur sentiment d'appartenance.
- La formation, obligatoire, à l'éthique devra être mise en place. Tous les doctorants ne sont pas au courant de l'obligation à suivre une formation sur ce sujet.
- Il serait souhaitable de préciser aux doctorants l'objectif de dispositifs comme le portfolio qui est souvent perçu comme une simple liste d'enregistrement des formations suivies.
- Il serait pertinent de mieux exploiter l'ouverture à l'international, par exemple en favorisant les conditions d'invitation des enseignants chercheurs d'universités étrangères.
- Il serait intéressant de flécher certains contrats doctoraux en les associant à des sujets de recherche plus interdisciplinaires. Des co-directions entre disciplines différentes pourraient être favorisées.
- Il serait souhaitable d'explicitier et de clarifier l'objectif des CSI afin de permettre aux doctorants de s'exprimer librement sur leur condition de travail.
- Il serait intéressant de renouveler une journée inaugurale pour les doctorants de seconde année ayant pour objet de rappeler les objectifs du CSI, du portfolio, etc.

## A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Il serait pertinent de stabiliser, avec l'aide du conseil, le périmètre scientifique de l'ED 139 afin qu'elle puisse renforcer son identité et ne pas la fragiliser par l'intégration continue de nouvelles unités dont la nature ne serait pas conforme au périmètre défini et construit. Développer un sentiment d'appartenance dans le cadre de recherches pluridisciplinaires exigerait également que l'établissement attribue les ressources susceptibles de stabiliser ce périmètre indispensable pour cette ED.
- L'établissement devrait également améliorer la visibilité et la fiabilité des données dans le cadre du suivi des doctorants.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nanterre, le 13 mars 2019

HCERES  
Département d'évaluation de la Recherche  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Réf. : E2020-EV-0921204J-DEF-PED200017650-027552-RT

**Objet : réponse de l'établissement déposant – évaluation de l'école  
doctorale 139 Connaissance, langage, modélisation (CLM)**

—  
Dossier suivi par :

Mme Hélène Aji  
Vice-Présidente Recherche  
Tel : +33 01 40 97 74 27  
Mail : Helene.Aji@parisnanterre.fr

Madame, Monsieur,

L'université Paris Nanterre adresse ses plus vifs remerciements au comité de visite HCERES pour l'attention portée aux spécificités de l'ED 139 et à son fonctionnement dans l'environnement des études doctorales de l'établissement.

En tant que tutelle, nous prenons bonne note des observations faites concernant sa gestion administrative globale. Les modalités de cette gestion, en particulier pour ce qui a trait à la scolarité des doctorants, sont actuellement en pleine mutation et devraient permettre, dans de très brefs délais, une gestion plus fluide de la communication avec les doctorants notamment *via* le site web de l'ED et les listes de diffusion électroniques, notamment en ce qui concerne les relevés de décisions du conseil de l'ED et du collège doctoral ; une association plus étroite des doctorants à la vie de l'ED selon des modalités qui seront à débattre en collège doctoral ; une fiabilisation des données personnelles des doctorants en particulier pour ce qui a trait à leur insertion professionnelle.

Nous veillerons à encourager l'ED 139, comme toutes les ED de notre université, à se doter d'un règlement intérieur garant de son fonctionnement collégial. Celui-ci est acquis, comme l'a judicieusement remarqué le comité, mais gagnerait à être mieux formalisé : cela sera mis en œuvre sous la supervision du collège doctoral et de la commission recherche de l'établissement.

Nous prendrons soin de stabiliser le périmètre scientifique de l'ED 139, afin que celle-ci puisse tirer tous les bénéfices de sa belle dynamique interdisciplinaire, qui correspond parfaitement aux objectifs du projet global de la recherche au niveau de l'établissement et du site.

L'ED 139 est une école doctorale de haut niveau dans toutes les disciplines qu'elle englobe et fait dialoguer entre elles. Malgré des conditions matérielles à améliorer, en particulier pour ce qui concerne les locaux alloués aux doctorants, elle est attractive et satisfait les attentes des doctorants en termes d'encadrement, de suivi et de formation à et par la recherche. Nous sommes heureux que ces grandes qualités aient été reconnues par le comité de visite HCERES.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président de l'université  
Jean-François Balaudé

